lieux, bien qu'ayant voté, sont inexistants au 18 de la rue des Arts.

CHEZ L'ADJOINT BAUDON

Dans la grande maison qu'occupe M. l'adjoint Baudon, 14, rue Inkermann, il y a plusieurs domestiques. Mais il y en a un qu'on ne peut pas trouver, c'est :

BAUDRY, René-Marie «domestique», né le 12 décembre 1879, à Dunkerque

Ce Baudry est un faux électeur introuvable depuis longtemps. Il ne cire pas les bottes de M. Baudon. Mais il vote. Et c'est sans doute tout ce que son « patron » attend de lui !

CHEZ L'ADJOINT DAMBRINE

Nous ne rappellerons que pour mémoire les faux électeurs «domiciliés» chez le Turco 33, rue d'Esquermes, et que nous avons déjà cités précédemment :

ARNAUDET Firmin, NUEL Jean-Baptiste, NUEL Norbert, DECODTS Paul, TRYHOEN Désiré.

Aucun de ces cinq faux électeurs n'existe 33, rue d'Esquermes, mais ils votent !

CHEZ BINAULD

M. Binauld, le maître-fraudeur du Bureau des Elections a jugé plus prudent de faire domicilier ses faux électeurs dans le logement du directeur de sa brasserie, rue d'Arcole, de peur qu'ils se perdent, sans doute.

Il y a là : BUIRETTE Henri, DHENIN André, CARON René, JEANNOT Marie-Louis, VITRANT Joseph

Nous avons déjà causé de ces faux-électeurs qui votèrent, bien qu'inexistants à Lille, rue d'Arcole, 13.

LE CONGOLAIS DE M. LEGRAND-HERMAN

Chez M. Legrand-Herman, rue Saint-André, 123 bis, ils y a un faux-électeur dont le cas n'est pas banal !

Il a voté aux dernières élections mais il est, en réalité .. au Congo !

LEGRAND Louis-Corentin est né à Trégourez (Finistère) le 4 février 1887. C'est un congréganiste installé depuis de nombreuses années sous les palmiers du Congo, à Libreville !

Par quel mystère a-t-il pu voter à Lille, au dernier scrutin, sans quitter son ermitage congolais ?

Voilà ce que M. Legrand-Herman, Billaert ou Binauld pourraient peut-être nous apprendre !

CHEZ M. DÉSIRÉ DANEL

Rue Roland, 32, où habite M. Désiré Danel, conseiller municipal, nous avons déjà dit que se trouvait domicilié un faux-électeur :

NAEYE Jérôme, « professeur ».

Impossible de mettre la main dessus ! Mais il a voté !

CHEZ M. LÉONARD DANEL

Décidément la dynastie des Danel protège les faux-électeurs !

Après Désiré Danel, voici M. Léonard Danel, conseiller municipal qui abrite sous son toit — si l'on peut dire — un faux-électeur... qui n'est introuvable !

C'est le ratichon :

CASSÉ Ernest, « professeur », né le 7 novembre 1881 à Saint-Martin.

Ce professeur d'on ne sait quoi est probablement un professeur de Magie Noire car il a trouvé le moyen de voter tout en demeurant invisible à Lille !

La partie de Jacquet de M. Vandame

UN ÉTUDIANT DE SOIXANTE-CINQ ANS HÉBERGÉ PAR LE DÉPUTÉ DE LA 1re CIRCONSCRIPTION

L'autre jour M. Vandame, député provisoire de la 1re circonscription, interpellé par des passants a eu un cri d'indignation très touchant : A bas les fraudeurs ! a-t-il crié.

C'est très bien ça, M. Vandame. Seulement il faut protester autrement que par paroles et il ne faut pas pêcher en action.

Expliquez-nous donc, M. Vandame, comment il se fait que l'on ait pu inscrire chez vous, à la Brasserie Vandame frères, place Jacquart, 9, quatre individus répondant tous au nom de Jacquet et qui votèrent à Lille le 26 avril, comme un seul homme.

Que vous réprouviez les faux-électeurs inscrits dans votre circonscription et qui assurèrent votre « succès », c'est parfait, d'autant plus que vous pouvez croire que vous n'en aurez plus besoin... à moins qu'on ne recommence l'élection !

Mais que vous réprouviez des faux-électeurs qui sont domiciliés chez vous, ça c'est le comble !

C'est un fait cependant.

Au n° 9 de la place Jacquart, chez MM. Vandame frères, nous trouvons sur la liste électorale de Billaert :

JACQUET Albert, né le 30 mars 1857 à Lagnieu (Ain), « employé.

JACQUET Régis, né le 27 septembre 1871, à Vaux, « employé».

JACQUET Louis-Jean, né le 31 octobre 1881 à Valencogne, « étudiant ».

JACQUET Emilien, né le 20 août 1849 à Bouillé-Loret (Deux-Sèvres), « étudiant ».

Notre enquête nous a permis d'établir qu'il n'y a jamais eu cette tribu de Jacquet chez M. Vandame.

Bien mieux, nous avons envoyé à chacun de ces Jacquet une lettre recommandée, 9, place Jacquart et l'on a répondu chez M. Vandame que ces Jacquet étaient inconnus.

Les lettres sont donc revenues avec cette mention.

Pourtant, M. Vandame, vous devez bien savoir si vous possédez deux employés : Jacquet Régis et Jacquet Albert, surtout que ce dernier a cinquante-sept ans et c'est un vieux serviteur qui doit être l'objet de toute votre sollicitude.

Et des étudiants ! Que diable, M. Vandame, ça tient de la place dans une maison !

Direz-vous qu'ils font de si fréquentes vadrouilles qu'on ne peut les découvrir chez vous ?

Il y a un cheveu ! C'est que l'un de vos « étudiants », Jacquet Emilien a vu le jour dans les Deux-Sèvres il y a soixante-cinq ans de cela et qu'un vadrouilleur plus que sexagénaire, ça ne se trouve plus dans les Facultés en admettant qu'il ait encore conservé l'usage de toutes les siennes !

L'autre étudiant, Jacquet Louis-Jean, ayant trente-trois ans doit être assez mûr, lui aussi, pour rester au logis à rattraper les années perdues !

Où sont-ils donc passés, M. Vandame, ces Jacquet extraordinaires, ces employés que vous n'employez pas, cet étudiant à cheveux blancs qui a un pied dans la bière — et ce n'est pas celle de votre brasserie — et ce citoyen de Valencogne qui étudie toujours, sans souci des années qui passent ?

Après le jeu de Billaert que connaissent déjà les lillois, M. Vandame a-t-il entrepris de divertir ses concitoyens avec un jeu de Jacquet d'un nouveau genre ?

MANIFESTEZ, mais sans violences

Nous avons publié hier l'appel adressé par la Section Lilloise du Parti Socialiste à la population.

Celle-ci est invitée à se rendre dimanche, à 11 heures du matin, aux alentours de la Mairie pour protester contre les voleurs de suffrages, contre les élus du vol et de la fraude, par ces cris : « DÉMISSION ! A BAS LES FRAUDEURS ! »

La Section Lilloise Socialiste a voulu donner ainsi aux citoyens lillois, l'occasion de se désolidariser des cochonneries commises par les municipaux, et de montrer à l'opinion française que tous les lillois ne sont pas des canailles au point de vue politique.

Cela est donc fort bien ; mais à une condition, c'est que le programme de la section socialiste soit respecté.

Ce programme c'est de siffler les tripoteurs de scrutin ; c'est de leur crier aux oreilles l'indignation de la population.

Mais le programme ne saurait comporter des violences contre les personnes, ni contre les choses.

Qu'on ne nous accuse pas de pusillanimité !

Il y a de heures où, nous le savons, l'insurrection est le plus sacré des devoirs.

Et si, quelque jour, notre municipalité de tripatouilleurs entendait nous imposer de voter sans avoir épuré d'abord la liste électorale actuelle, nous serions des premiers à prendre les mesures pour faire un feu de joie avec la paperasserie frauduleuse du bureau des élections.

Mais nous n'en sommes pas là !

La cause, que nous défendons, que défend avec nous toute la population républicaine et socialiste, est assez belle pour qu'on ne la compromette pas par des violences sans résultat.

Pas de coups, quoi qu'il arrive !

Pas de crachats, pas de pierres, pas d'œufs pourris, pas de ces actes que la presse adverse exagère et qui nuiraient à la cause si belle de probité et d'épuration que doit servir la manifestation de dimanche.

Nous demandons aux socialistes de s'opposer eux-mêmes aux gestes de violence et de faire comprendre leur tort à ceux qui s'y livreraient.

C'est avec l'assentiment des meilleurs militants socialistes que nous leur adressons cet appel. Nous les supplions de l'entendre.

Et si notre voix est écoutée, nous pourrons demander à la population de venir à chaque réunion du Conseil des fraudeurs, jusqu'en mai 1916, leur crier, à coups de sifflets, leur indignité et notre mépris.

Une légion de gendarmes mobilisée à Lille

En prévision de la manifestation organisée pour dimanche matin, à Lille, le colonel de la gendarmerie a réquisitionné tous les gendarmes disponibles des différentes brigades du département.

250 gendarmes à pied et à cheval arriveront ce soir à Lille et l'on est dans le plus grand embarras pour les loger.

Au Conseil Municipal

La convocation du Conseil municipal de Lille, pour dimanche, porte qu'à 11 heures du matin, on procèdera à l'élection d'un adjoint, en remplacement de M. Binauld ; à midi, élection des délégués sénatoriaux.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

A LA CHAMBRE

Impressions de séance

(De notre rédacteur parlementaire)

Encore une séance de forme où tout au moins de discussion dans le vide, la plus grande partie en ayant été prise par une série de discours sur les catastrophes du 15 juin, pour aboutir à un simple ajournement des interpellations.

A propos du douzième provisoire, — le septième, — on avait entendu M. Lefas venir défendre une de ses propositions annuelles et réclamer une transformation dans l'organisation budgétaire. Le député d'Ille-et-Vilaine voudrait que l'année budgétaire partît du 1er juillet et non du 1er janvier.

— Vous déposeriez le budget en novembre, dit-il au ministre des Finances, la Chambre le voterait de janvier à avril, le Sénat en mai et juin, ainsi tout serait pour le mieux dans le meilleur des Parlements.

— Une commission étudie la question et recherche les moyens d'obtenir le vote du budget en temps utile, répond M. Noulens. »

M. Lefas se déclare satisfait mais des sourires sceptiques accueillent sur tous les bancs l'annonce de cette commission, encore une !

En quelques mots Albert Thomas pose une question beaucoup plus importante :

— Quand sera déposé le projet de budget de 1915 ?

— Il est fort compliqué à établir, répond le ministre des Finances

— Raison de plus pour que la commission du budget puisse être nommée en juillet afin d'avoir le temps de l'examiner à loisir.

— Eh ! bien, concède M. Noulens, je déposerai le projet en temps utile pour que la commission puisse être nommée avant le départ des Chambres mais je vous préviens que ce ne sera qu'un projet provisoire, je me réserverai d'y apporter quelques modifications.

— C'est entendu, dit Albert Thomas, et vous ne serez pas le premier à agir ainsi mais au moins nous pourrons travailler sérieusement.

Et c'est ainsi que grâce à une bonne volonté réciproque du ministre et de son interlocuteur, une entente appréciable a été obtenue.

L'ordre du jour appelait un débat sur les interpellations relatives aux éboulements dans Paris. le ministre a fait connaître qu'il n'était pas encore en mesure de répondre, la commission d'enquête n'ayant pas terminé ses travaux. Les interpellateurs ont acquiescé à ce désir mais il n'en est pas moins longuement parlé. Ils recommenceront dans quelques jours lorsque le débat reviendra réellement. Mais que leur restera-t-il à dire qui soit nouveau ? Ils ont déjà développé deux fois leurs interpellations !

Signalons que M. Galli a annoncé le dépôt d'une proposition de loi sur l'autonomie communale de Paris et que Navarre a fait connaître son intention de réclamer la constitution d'un corps de contrôleurs ouvriers du travail.

François LESCAZES.

La Séance

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte à 2 heures 15 sous la présidence de M. DESCHANEL.

La Chambre adopte les projets de loi autorisant la perception et prorogation d'une surtaxe sur l'alcool, à divers octrois.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1913 au titre du budget général et des budgets annexes.

Le projet est adopté par 436 voix contre 105.

La Chambre adopte par 424 voix contre 2, le projet relatif aux reports de crédits de l'exercice 1913 à l'exercice 1914.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de juillet 1914.

JOBERT, député socialiste de l'Yonne, présente de violentes critiques contre le budget.

M. CLEMENTEL insiste en faveur de l'adoption du projet.

A. THOMAS demande que le projet de budget soit déposé avant le départ en vacances pour que la commission puisse l'étudier avant la rentrée.

M. NOULENS signale que le budget ne pourra être arrêté définitivement avant les vacances. Mais en répondant avant la séparation à l'interpellation de M. Thomas sur la politique financière, il annonce qu'il fera connaître les bases nouvelles au budget de 1915.

A. THOMAS insiste pour que le budget soit déposé avant les vacances.

M. NOULENS. — Je déposerai le projet de budget pour qu'une commission puisse en être saisie avant les vacances. J'apporterait ensuite des précisions à ce projet.

A. THOMAS remercie.

Le projet de douzième est adopté par 342 voix contre 155.

Les effondremenis de Paris

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Maurice Binder sur les mesures que le ministre des travaux publics entend prendre pour conjurer le retour d'une catastrophe comme celle qui vient à juste titre de jeter l'émoi et la consternation dans la population parisienne.

L'orateur s'étend longuement sur son sujet.

M. G. BERRY fait chorus ainsi que M. LASIES.

M. BERRY. — Il faut frapper les responsables.

M. RENOULT, ministre des travaux publics, constate que le débat ne peut se poursuivre utilement puisque la commission d'enquête n'a pas terminé ses travaux.

L'orateur signale que cette commission poursuit ses travaux pour établir non seulement les causes des accidents, mais les responsabilités.

Il demande à la Chambre d'attendre les résultats de cette enquête, puis il explique quelles mesures de sécurité il a pris pour l'avenir.

Pour le passé, dit-il, les responsabilités seront clairement établies et des sanctions seront prises. (Applaudissements).

M. D. COCHIN réclame la nomination d'une commission d'enquête parlementaire.

M. PETITJEAN félicite le Ministre d'avoir admis dans la Commission d'enquête deux représentants ouvriers.

Pour les grands travaux publics, le Gouvernement devrait, sans retard, prendre l'initiative de présenter un projet de loi analogue à la loi relative aux délégués mineurs. (Très bien, très bien).

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS dit qu'il se préoccupe de faire entrer dans le service du contrôle, dont il a parlé, des délégués ouvriers. (Très bien, très bien).

M. Maurice BINDER demande au ministre de faire tous ses efforts pour que la Chambre soit saisie des conclusions de la Commission avant la séparation des Chambres.

M. LE MINISTRE. — C'est entendu.

M. LE PRESIDENT dit qu'il pense que la Chambre, en ce moment, ne veut pas statuer sur la nomination d'une Commission d'enquête et qu'elle entend voter l'ajournement. (Assentiment).

L'ajournement est prononcé.

Mardi à 2 heures, réunion dans les Bureaux. A 2 heures et demie séance publique. La séance est levée à 5 heures 20.

Au SÉNAT

LE BUDGET DE 1914

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

M. AIMOND dépose l'avis de la commission de l'impôt sur le revenu sur les articles 7 à 28 de la loi de finances.

On reprend la discussion générale du budget de la Marine.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT a la parole.

Le sénateur de la Sarthe est d'avis que nous devrions consacrer à notre défense sur la frontière de l'Est une partie des millions que nous réservons à la construction des cuirassés. Une évolution très significative se fait dans l'opinion de tous les pays au sujet des gros cuirassés. D'ailleurs, il ne faut pas se contenter de construire des bâtiments, il faut être en état de les réparer.

M. GAUTHIER, ministre de la marine, répond.

Notre programme naval ,dit-il, est en pleine voie de réalisation. Il y a lieu d'accélérer nos constructions étant donné l'activité fébrile des chantiers étrangers. Les sacrifices consentis pour notre marine correspondent à une amélioration équivalente de sa puissance navale.

M. GAUTHIER dit en terminant qu'il ne laissera pas péricliter aucun des intérêts dont il a la charge.

M. MONIS se défend d'avoir déformé le programme naval mais il y a ajouté seulement le nécessaire.

M. BAUDIN fait observer que les questions de programme doivent être envisagées dans leur ensemble.

L'AMIRAL DE LA JAILLE intervient ensuite, se prononçant en faveur de l'augmentation du programme naval arrêté en 1912.

La discussion générale est close. On aborde la discussion des articles.

Après des observations de MM. Cabart-Danneville, Guilloteaux, Genet, on adopte jusqu'au chapitre 10 du budget de la Marine.

M. AIMOND dépose son rapport sur le septième douzième provisoire.

La prochaine séance est fixée à lundi.

Séance levée à six heures cinquante.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

L'impôt sur le revenu

A LA COMMISSION SENATORIALE. — UNE MODIFICATION A L'ARTICLE 20, CONCERNANT LA DÉCLARATION.

Paris, 26 juin. — La commission de l'impôt sur le revenu s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Poirrier.

Elle a terminé l'examen du projet d'impôt complémentaire sur le revenu à incorporer dans la loi de finances de 1914 qui lui avait été renvoyé pour avis.

La commission a définitivement repoussé l'amendement de M. Barbier qui tendait à faire partir l'impostiion de minima variables suivant le chiffre de la population.

La commission a modifié le texte de l'article 20 sur la proposition de M. Barbier. Cet article vise le cas où le contribuable n'a pas fait sa déclaration et est taxé d'office.

Voici le texte de l'article modifié :

« Le contribuable qui s'est abstenu de faire régulièrement sa déclaration est taxé d'office et son imposition est valablement établie par l'administration d'après les éléments définis à l'article 19, sans que le revenu imposable puisse dépasser :

» 1. Pour les propriétés bâties et non bâties, une somme égale au revenu net servant de base à la contribution foncière ;

» 2. Pour les bénéfices agricoles, une somme égale à la moitié de la valeur locative des terres exploitées ;

» 3. Pour toute profession soumise à la patente, une somme égale à quarante fois le montant en principal de cette patente ».

La commission a approuvé l'avis rédigé en son nom par M. Aimond. L'avis sera communiqué à la commission des finances.

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 26 juin. — La commission sénatoriale mieux inspirée et sans doute mieux informée est revenue sur sa décision de mercredi et a repoussé l'amendement de M. Barbier qui remplaçait le minimum d'existence fixe de 5,000 fr. par un minimum d'existence variable suivant la population des communes.

Nous avions signalé les protestations qui avaient accueilli l'adoption de principe de cet amendement. Elles ont été entendues et on ne peut que s'en féliciter.

En somme la seule modification apportée par la commission au texte voté par la Chambre porte sur une limitation de la taxation d'office. Dans ces conditions on peut dire dès maintenant que l'accord sera rapidement réalisé entre les deux Chambres. — François LESCAZES.

Vaine manœuvre réactionnaire

LA DEMANDE DE POURSUITES CONTRE M. CAILLAUX. — A L'UNANIMITE, MOINS UNE VOIX, LA COMMISSION OPPOSE UN REFUS.

Paris, 26 juin. — La commission chargée de examiner la demande en autorisation de poursuites formée contre M. Caillaux par divers électeurs de Mamers a statué aujourd'hui.

A l'unanimité moins une voix elle a décidé :

1. Que les faits reprochés à M. Caillaux ne tombaient pas sous le coups de la loi du 31 mars 1914 ;

2. Qu'il n'y avait pas lieu de suspendre l'immunité parlementaire à l'égard de M. Caillaux.

M. André Hessl a été nommé rapporteur avec mission de conclure en ce sens.

Au groupe socialiste unifié

Paris, 26 juin. — Le groupe socialiste unifié a tenu aujourd'hui sa séance hebdomadaire au Palais-Bourbon.

Sixte Quenin et Marcel Sembat ont fait connaître au groupe qu'ils avaient entretenu le président du conseil du projet d'amnistie et qu'ils le déposeraient sur le bureau de la Chambre après la constitution des grandes commissions. Le gouvernement ne s'opposera pas à l'urgence.

D'autre part, Aubriot a déclaré au groupe son intention d'interpeller le ministre du travail sur la limitation du travail, en vue de l'application de la semaine anglaise.

Enfin le groupe a reçu des délégations du syndicat des P. T. T., de la fédération de l'éclairage et des travailleurs du Métropolitain.

LA SEMAINE ANGLAISE

Le groupe socialiste unifié vient de déposer la proposition suivante :

« Pour tous les travailleurs, quels que soient le mode de leur rémunération (salaire proprement dit, ou traitement), leur sexe, leur âge, leur occupation, la semaine de travail est de cinq jours et demi, suivis d'un jour et demi de repos ininterrompu.

« Ce repos hebdomadaire continu part du samedi à midi pour ne se terminer que lundi dans la matinée.

« Dans le cas seulement d'impossibilités de force majeure, ou d'obligations techniques reconnues et acceptées par les syndicats ouvriers de la Confédération Générale du travail, le repos hebdomadaire d'un jour et demi pourrait, avec leur assentiment, être reporté à un autre moment de la semaine».

Les pensions des anciens députés

Paris, 26 juin. — Comme à chaque début de nouvelle législature, la Chambre actuelle va avoir à régler les pensions des anciens députés non réélus.

On sait que depuis 1904 a été créée une caisse destinée à assurer le payement de ces retraites et dont la dotation est constituée à l'aide de versements mensuels.

Autrefois, les versements étaient de 15 fr. par mois ; ils sont maintenant de 50 francs. Pour avoir droit à la pension, les anciens députés doivent être âgés de 55 ans au moins et avoir huit années d'exercice de mandat. Jusqu'au mois de mars dernier, il suffisait d'avoir siégé quatre ans ; une délibération récente a élevé au double la durée d'exercice du mandat.

Aoutons que les anciens députés qui ne remplissent pas les conditions d'âge sont admis, pour obtenir la pension, à continuer les versements mensuels jusqu'au jour où ils auront atteint l'âge réglementaire.

En outre, des pensions sont attribuées aux veuves et orphelins des anciens députés décédés alors qu'ils avaient droit à la retraite.

A la date du 1er janvier 1914, il y avait 137 anciens députés touchant la pension, qui est de 1.800 francs et 66 veuves recevant une pension de 1.200 francs.

A la suite des dernières élections, le droit à la pension s'est ouvert pour 73 membres de la précédente Chambre n'ayant pas été réélus.

Les pensions à servir au 1er janvier 1914 tant à d'anciens députés qu'à des veuves d'anciens députés représentaient au total une somme de 320.000 francs.

A cette somme viendra s'en ajouter une autre de 140.000 francs correspondant aux retraites des 73 nouveaux pensionnés. La charge annuelle de la caisse des retraites va donc s'élever à 460.000 francs.

Cette caisse dispose actuellement de 470.000 francs de ressources annuelles.

Ajoutons que 86 anciens députés ne remplissant pas encore les conditions réglementaires continuent à verser leur cotisation mensuelle de 50 francs pour s'assurer, à l'époque voulue, le bénéfice de la pension de 1.800 francs.

A LA COMMISSION SENATORIALE DE L'ARMÉE

Paris, 26 juin. — La commission sénatoriale de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Boudenoot. Elle a voté la motion suivante :

« La commission donne mandat à son rapporteur de demander au ministre de la Guerre de se mettre d'accord avec elle en vue de la mise à l'ordre du jour, le plus prochainement possible, du projet de redressement de la loi de trois ans. »

Les Fêtes de Victor-Hugo à Guernesey

Paris, 26 juin. — Les fêtes de Victor-Hugo auront lieu les 7 et 8 juillet prochain.

M. Victor Augagneur, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, représentera le gouvernement français. Il sera accompagné par MM. A. Gauthier, ministre de la Marine, et Delimier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Le croiseur cuirassé « Dupetits-Thouars » escorté par deux torpilleurs d'escadre transportera les membres du gouvernement.

La musique militaire d'un régiment d'infanterie de Cherbourg sera embarqué par le croiseur.

Les invités officiels partiront le 6 au soir, par train spécal.

L'inauguration du beau monument de Jean Boucher aura lieu le mardi 7 ,à deux heures, à Guernesey, au parc de Candie.

De nombreux discours seront prononcés, notamment par MM. Victor Margueritte, Jean Richepin, Paul Hervieu.

Des poèmes de Victor Hugo seront dits par Mme Second-Weber, Mlle Roch ,M. Albert Lambert fils et Mlle Dussane.

Et de nombreuses réjouissances seront organisées pour les admirateurs du génial poète.

Le Major Von Winterfeld commandeur de la Légion d'honneur

Paris, 26 juin. — Sur la proposition du ministre de la guerre, le président de la République a conféré la croix de commandeur de la Légion d'Honneur au lieutenant-colonel de Winterfeldt, qui vient d'être remplacé par le commandant Klueber comme attaché militaire à l'ambasade d'Allemagne.

Le lieutenant-colonel de Winterfeld, qui est entré en convalescence, prolongera encore quelque temps son séjour à Grisolles.

Les effondrements de Paris

LA COMMISSION D'ENQUETE VISITE LES EXCAVATIONS

Paris. 26 juin. — La commission d'enquête instituée par le ministre des travaux publics pour rechercher les causes des éboulements qui se sont produits le 15 juin courant sur divers points du 8e arrondissement a effectué ce matin sur les lieux atteints par des accidents la visite que nous annoncions hier.

M. Jeanneney, sénateur, président de la commission. dirigeait cette enquête, à laquelle assistèrent la plupart des membres de la commission, dont nous avons donné les noms, et les représentants des services publics et privés intéressés.

OUVERTURE D'UNE INSTRUCTION JUDICIAIRE

Paris, 26 juin. — Saisi du rapport de M. Wichersheimer, inspecteur général honoraire des mines, chargé de rechercher les causes des catastrophes de ces jours derniers, le procureur de la République Théodore Lescouvé vient de requérir le juge d'instruction Boucard d'ouvrir une information pour établir les responsabilités.

UN AFFAISSEMENT BOULEVARD DES ITALIENS

Paris, 26 juin. — Un affaissement de la chaussée s'est produit ce matin boulevard des Italiens, en face du numéro 36, presque à l'angle de la rue du Helder. Un barrage a été établi à cet endroit.

Une grosse faillite à New-York

Paris, 26 juin. — Le « New-Herald » annonce qu'un procès ouvert devant la cour fédérale de New-York vient d'avoir pour conséquence la mise en faillite d'une importante maison qui avait la haute main sur vingt-huit grandes, maisons de nouveautés des Etats-Unis.

Les deux séquestres qui ont été nommés ont dû verser une caution de 500.000 dollars chacun. Ils déclarent que la faillite est si considérable qu'il faudra plusieurs semaines avant que l'on puisse se rendre compte exactement de la situation.

Le papier de cette maison est disséminé dans trois mille banques.

FEUILLETON DU 27 JUIN. — N. 88

GUENILLON

par Maxime AUDOUIN

Toute tremblante, mais sans chercher à atténuer ses torts, elle exposa les faits avec une absolue sincérité, cela, pourtant, sans se douter que son interlocuteur avait pu contrôler la véracité de son récit, en partie par lui-même, qui, sous les traits de M. Célestin, avait assisté, témoin ignoré, aux débuts de l'aventure, en partie par les rapports d'Ernest, son âme damnée, et de la concierge.

Il était informé de tout ce qui s'était passé chez Geneviève, depuis l'accident de voiture de sa fille et l'algarade de Jean, qui lui avait découvert la personnalité de ce dernier, il avait été tenu au courant des visites de Gabrielle, visites dont seul le but réel avait échappé à sa perspicacité et qu'il avait mises logiquement sur le compte de la reconnaissance.

Et voici qu'on lui apportait cette nouvelle inattendue : Gabrielle aimait Jean, Jean Robert, ou plutôt Jean de Prébois, l'héritier du comte de Trémontaine, héritier sans héritage, il est vrai, mais à qui la comtesse Georges réservait le million — avec les arrérages capitalisés — dont Charrin l'avait dépouillé !

Le misérable eut un éblouissement.

Depuis quelques minutes déjà la gouvernante avait achevé la confession de son imprudente maîtresse et, dans son fauteuil, elle allait immanquablement se produire ; Gabrielle pleurait, son visage caché dans ses mains.

Assis à son bureau, tourné vers elle, le regard fixe, sans les voir, le baron réfléchissait profondément.

Enfin, il sortit de sa songerie, et articula lentement, avec une gravité calculée :

— Vous avez agi, mademoiselle, dans toute cette affaire, avec une imprudence, une légèreté impardonnable, j'ai besoin de me consulter avant de m'arrêter à une décision vous concernant.

Gabrielle se jeta impétueusement au cou de son père

— O papa ! je t'en prie, grâce pour bonne amie ! c'est moi la seule coupable, pardonne-lui !

— Je verrai ce que j'aurai à faire. En attendant, écoutez bien ceci : je vous défends expressément de remettre les pieds dans cette maison. On vous surveillera désormais. Vous m'entendez, mademoiselle ?... Quant à vous, Gaby, laissez-moi vous dire à quel point je suis peiné de vos cachotteries, de votre manque de confiance vis-à-vis d'un père qui se montra toujours pour vous le plus tendre, le plus ..

— Papa, papa ! Oh ! tu es injuste à mon égard !... Je n'ai point voulu te faire des cachotteries... Est-ce que je savais moi-même, avant ce soir, ce qui se passait en moi ?...

Le baron congédia la gouvernante d'un signe impérieux ; resté seul avec sa fille, l'attira sur ses genoux et, la baisant sur ses paupières tuméfiées :

— Méchante enfant ! gronda-t-il affectueusement... Allons, pour cette fois, je veux bien te pardonner. Tu sais que mon indulgence pour toi est inépuisable... que je me suis fait une loi de satisfaire toutes tes volontés, tous tes caprices... même les moins raisonnables...

yeux dans ses yeux :

— Tu l'aimes donc bien, cet ouvrier ?

— Oh ! père, on ne dirait pas un ouvrier, je te jure ! D'ailleurs, s'il exerce une profession manuelle, il n'est pas en réalité un ouvrier, et il est instruit, il écrit des articles absolument remarquables, qui attestent chez lui une élévation de pensées...

— Qu'en sais-tu ?

— J'ai acheté les journaux.

— Voyez-vous la petite masque ?... et tu as lu les articles ?

— Je les ai lus, et je t'assure, père, qu'un homme de sa valeur ira loin.

— Oh ! oh ! tu me parles de ce garçon avec un enthousiasme qui m'inquiète... et pourtant...

Le baron parut encore une fois réfléchir, puis semblant chercher ses mots, il dit, tout en caressant les fins cheveux de sa fille :

— Ecoute, ma Gaby, causons sérieusement. Tu aimes ce Jean Robert ?

— Mon père...

— Oui, c'est entendu, et ton amour le pare de toutes les qualités qui feraient de lui à tes yeux, un mari acceptable. Reste à s'assurer, et cela est mon affaire, si le portrait que tu me traces de ce jeune homme répond à la réalité. S'il en était ainsi, tu sais, je te le dirais à l'instant, que tes désirs sont ma loi, et tu connais assez la largeur de mes idées en ce qui concerne les préjugés en cours dans notre monde pour être assurée que je ne commettrais prouvé que celui qui en est l'objet s'en montre réellement digne à tous égards. Que ton mari soit pauvre, ce n'est point là un obstacle, un garçon de paille vaut une fille d'or ; je ne lui demanderai que d'être honnête, intelligent, laborieux, et surtout — surtout — de te rendre heureuse. Avec de l'argent, des relations, ces [illegible] et puissants dans notre société actuelle, de plus poussé et dirigé par moi, il peut prétendre à tout...

— O père chéri, comment saurai-je te remercier de tes bonnes paroles ?... Hélas ! pourquoi faut-il qu'un obstacle infranchissable se dresse entre la réalité et le beau rêve que tu me laisses entrevoir ?

— Quel obstacle ?

— Jean n'est pas libre.

Le baron eut un fugitif sourire, qu'il réprima aussitôt pour feindre une vive contrariété.

— Tu dis ?

— Bonne amie ne vient-elle pas de t'apprendre qu'il est sur le point d'épouser sa voisine Geneviève ?

— Diable ! j'avais oublié !... Où donc avais-je la tête ?-5y avais-je l'esprit ? Je suis impardonnable d'avoir fait miroiter à tes yeux un espoir irréalisable... Eh bien, mon enfant, il faut te montrer raisonnable, chasser de ton cœur cette chimère...

— Oh ! père ! père !...

De grosses larmes jaillirent des paupières de la pauvre enfant.

rage, ma chérie... Bonsoir !...

Il l'embrassa une dernière fois, ayant peiné à contenir son émotion.

Lorsqu'elle se fut retirée, il hocha la tête, soucieux.

— Le hasard amène parfois de singulières combinaisons.

Voilà une affaire qui ne marchera pas toute seule... Enfin !...

IV

L'enlèvement

— Vous n'avez fait demander, patron ?

— Oui, j'ai besoin de toi.

— Le contraire m'eût étonné !... Encore quelque sale besogne où vous allez me fourrer ?

— Je te paie peut-être, paresseux, pour te croiser les pouces et vivre comme un rentier ?

— Oh ! vous me payez ! vous me payez ! la rente est assez maigre... bien juste de quoi ne pas mourir de faim ! en tout cas, je l'ai assez gagnée, dans le temps, à votre service, pour que vous ne me la reprochiez pas.

— C'est étonnant ce que tu deviens grincheux, mon garçon !

— On le serait à moins, quand on a l'estomac vide...

— Tais-toi donc... tu pues l'alcool à plein nez.

— Eh ! si je bois, c'est pour oublier...

— Oublier quoi ?

— Ma misère et celle des miens. Croyez-vous que cela soit bien agréable d'entendre une femme et des mômes vous piailler aux oreilles à longueur de journée ?

— Qui t'a forcé à te marier ?

— C'est bon, si j'ai fait une bêtise, ça ne regarde que moi.

— Alors, si tes embarras de ménage ne me regardent pas, pourquoi viens-tu m'en prendre pour confident ?

— Allons ! allons ! on sait bien qu'on n'est pas de force avec vous, et que vous avez toujours le dernier mot : aussi, le plus simple est d'avaler sa langue et de vous laisser le crachoir.

— Il y aura, naturellement, de l'argent à gagner.

— Malheur ! il ne manquerait plus que ça... Combien

— Mille francs pour commencer.

— Mince alors ! Va falloir encore risquer sa peau ! — Vous dites pour commencer ?

— Oui ; le reste viendra après.

— Ça change le point de vue ; suffit, je vous écoute.

— D'abord, où est Mariette ?

— Ah ! vous daignez enfin vous souvenir d'elle ? C'est pas pour dire, mais vous traitez bien vos vieux serviteurs, vous, quand vous n'avez plus besoin d'eux pour vos affaires ou pour vos plaisirs ! Avouez qu'on est tout de même de bonnes bêtes, le frère et la sœur, et que d'autres, à notre place, auraient agi avec vous comme vous avez agi avec...

— Assez !... Je te demande où est Mariette ?

— Eh ! parbleu, elle vit avec nous, la pauvre fille, depuis que la variole l'a grêlée comme une écumoire et que vous en avez assez de son portrait ; elle mange dans un taudis dont vous ne voudriez pas pour y mettre vos chevaux, les quatre misérables sous de rente que vous lui faites passer par mon intermédiaire, comme on donne un os à un chien pour l'empêcher de grogner.

— Alors, tu sais où la prendre ?

— Oui.

— Je puis compter sur elle ?

— Sans doute.

— En payant, bien entendu !

— Ça ne fera pas de mal dans le tas bleau ; mais qu'est-ce que vous lui voulez, à Mariette ?

— J'ai besoin d'elle pour lui confier une pensionnaire.

— Et parions que ça va être à moi de lui amener cette pensionnaire ?

— Mission de confiance... Plaine-toi donc, ingrat.

Abandonnant brusquement le ton de la raillerie, Grapet reprit de sa voix brève, impérieuse :

— Assez plaisanté ; écoute, et obéis ponctuellement.

[illegible]